

1. Record Nr.	UNINA9910324031403321
Autore	Braillon Charlotte
Titolo	Droit et Justice en Afrique coloniale : Traditions, productions et réformes / / Bérangère Piret, Charlotte Braillon, Laurence Montel, Pierre-Luc Plasman
Pubbl/distr/stampa	Bruxelles, : Presses de l'Université Saint-Louis, 2018
ISBN	2-8028-0436-7
Descrizione fisica	1 online resource (214 p.)
Altri autori (Persone)	Brunet-La RucheBénédicte LauroAmandine ManièreLaurent MontelLaurence PiretBérengère PlasmanPierre-Luc RenucciFlorence RousseauxXavier TousignantNathalie PiretBérangère BraillonCharlotte
Soggetti	History Law histoire du droit justice justice sociale gouvernement innovation colonisation Afrique
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia

## Sommario/riassunto

Longtemps restés confidentiels, les domaines de l'histoire du droit et de la justice coloniale connaissent aujourd'hui une activité importante. Celle-ci est portée par l'effet conjoint de l'attention nouvelle qu'y portent les historiens du droit, du renouvellement des études africaines et coloniales francophones et de la visibilité récente que leur a apporté le cinquantenaire des indépendances africaines. Les historiens africanistes et les historiens du droit s'interrogent de concert sur les modes de production et de transformation du droit colonial et de la justice coloniale. Ces réalités les renvoient à la plasticité du droit, de l'administration comme des pratiques judiciaires dans le cadre de la rencontre coloniale où des intérêts gouvernementaux font face à des contraintes culturelles et territoriales locales inédites (coutumes, populations locales en résistance, difficile maîtrise du territoire, etc.). Les huit contributions de cet ouvrage interrogent les modes de production et d'évolution du droit et de la justice. Dans quelle mesure crée-t-on du neuf ? Recycle-t-on, adapte-t-on l'ancien, les héritages de métropole ? Par ailleurs, on peut observer le processus de création à l'œuvre, et s'interroger sur les contextes propices aux transformations juridiques et judiciaires, ainsi que sur les modes de création en eux-mêmes ; dans quelle mesure le fait colonial est-il un facteur d'innovation juridique, administrative et judiciaire ? Ces questions seront abordées dans une perspective attentive à la multiplicité des expériences et des modes de colonisation.

---